



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 8 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
2 décembre 2025	
DATE D'AFFICHAGE	
12 DEC. 2025	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 DEC. 2025 et publication du 11 DEC. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARIS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNÉT et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h07).

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Jacky BRAT

Secrétaire de séance : Fabienne STALARIS

OBJET : 2025-047 : Demande d'aide financière pour le voyage scolaire des élèves de 3^{ème} du collège Les Etines au Coteau

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 euros au Foyer Socio Educatif du Collège Les Etines du Coteau. Il s'agit d'un voyage scolaire au Pays Basque espagnol auquel doivent participer 106 élèves des classes de troisième du 17 au 22 mai 2026.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions (Roseline TRAMBOUZE, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK et Patrick PORNÉT) :

- **D'approuver** le versement de cette subvention de 250 euros au Foyer Socio Educatif du Collège Les Etines du Coteau.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20251208-2025-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025